

## **PROJET DE RESOLUTION**

### **Pour faciliter l'accès de la population à la vie politique communale**

Vu le peu d'information politique transmis par les partis à la population en cours de législature,

vu l'intérêt de certains habitants aux sujets communaux et la curiosité d'autres,

vu le manque de temps « pour tout faire » souvent exprimé par tout un chacun,

vu la méconnaissance du fonctionnement politique communal constatée lors de conversations ou d'élections,

vu l'adaptabilité du Conseil municipal de notre Commune durant la période de restrictions sanitaires,

vu les incertitudes sur la durée et la teneur future de ces restrictions,

vu la diffusion sur You Tube des séances du Conseil municipal afin d'assurer l'accès aux séances par le public,

vu la possibilité ainsi offerte à la population de suivre ces séances, entièrement ou partiellement, sans quitter son domicile, et en pouvant faire d'autres choses en même temps,

vu que ces séances sont diffusées en direct et ne restent pas sur la Toile,

sur proposition du PLR Plan-les-Ouates,

### **le Conseil municipal**

#### **DECIDE**

par x oui, x non et x abstention

1. D'informer la population de cette possibilité de suivi de ses séances sur You Tube par le biais des supports de communication communaux.
2. De continuer la diffusion de ses séances en direct sur You Tube même lorsque le public sera à nouveau autorisé à assister aux séances du Conseil municipal.
3. D'offrir cette prestation à la population pour une durée de 6 mois après l'information à la population, puis de voir s'il y a ou non de la demande pour une prolongation.

Luis Brunschweiler, Véronique Dubois, Sylvain Dupraz, Cédric Epenoy, Michel Favre, Romy Ferri.

## EXPOSE DES MOTIFS

Malgré la crise sanitaire, le Conseil municipal de Plan-les-Ouates a tout fait pour pouvoir siéger. Il a été précurseur en matière de visioconférence puisqu'il a procédé au test de ce système pour l'entier des Conseils municipaux du Canton.

Depuis lors, les restrictions concernant la tenue de ses séances ont été modifiées, le Conseil a pu siéger en présentiel, mais sans accès pour le public.

Une nouvelle solution a été mise en place par le service informatique de la Mairie que nous remercions au passage. Celle-ci consiste à diffuser la séance sur You Tube, en direct, et de la supprimer dès qu'elle est terminée.

Ce mode de faire a permis aux personnes qui le souhaitent, de suivre nos séances depuis chez elles.

Il s'avère que le nombre de vues de celles-ci (972 pour les 6 séances) a été bien plus conséquent que le nombre de personnes que nous pouvons généralement compter parmi le public à chaque séance, puisque les doigts d'une seule main y suffiraient.

Dès lors que :

- les modes de vie actuels ne permettent pas à tous ceux qui le souhaiteraient d'assister à nos séances,
- la diffusion telle que faite actuellement permet de suivre la séance depuis chez soi, avec ou sans interruption, tout en faisant d'autres choses en même temps,
- que la communication que nos différents partis effectuent en cours de législature est assez maigre,
- que nos débats pourraient déclencher des vocations,
- que nos décisions influent sur la vie des habitants et des entreprises de notre Commune.

Nous proposons d'une part d'informer plus largement la population de la possibilité qui lui est offerte de suivre l'actualité politique communale depuis chez elle et d'autre part, de continuer cette diffusion même lorsque le public sera à nouveau autorisé à suivre nos débats sur place.

Cela étant, au vu de la logistique nécessaire à cette transmission, nous proposons de limiter cet essai à 6 mois après l'information à la population, puis de faire un point sur nos constatations et sur les retours éventuels qui nous seraient faits.

Suite aux 6 séances qui se sont déroulées selon ce mode de fonctionnement, nous constatons que nos façons de nous exprimer n'ont pas fondamentalement changé, que nos échanges restent majoritairement emprunts de respect et de courtoisie et qu'il ne devrait pas y avoir de raison pour que cela change.

Nous vous invitons dès lors à accepter cette résolution.